

SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN

30360

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt et un février se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire de la commune, dûment convoqués le neuf février 2024 ;

Présents : Élisabeth Bonnal, Alain Bousquet, Frédéric Gras, Mireille Guiraud, Nathalie Petit, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset

Absents excusés : Séverine Bourrassol et Damien Trouillas

Secrétaire de Séance : Mathieu Rousset

Présents : 8

Procurations : Séverine Bourrassol à Romain Prat

Vote : Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0

N° 2024_005

Objet : Acquisition d'un véhicule adapté pour la relève des encombrants/ Demande Fonds de concours auprès d'Alès Agglomération

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la politique des déchets et des encombrants, la Communauté Alès Agglomération peut financer la moitié des dépenses qui concerne l'acquisition d'un véhicule qui servirait à la collecte.

Le service de relève des encombrants n'a pu être proposé à la population dans la mesure où le véhicule du service technique n'est pas adapté.

A ce jour, l'agent technique assure la relève des cartons bruns de la colonne dédiée à cet usage mais il rencontre des difficultés liées au véhicule.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un véhicule technique et d'une remorque afin d'assurer le ramassage des encombrants auprès des usagers qui le souhaiteraient et également de faciliter la relève des cartons bruns à la colonne par l'agent technique.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

DÉCIDE

- De valider l'achat d'un véhicule spécifique et d'une remorque pour le ramassage des encombrants et des cartons bruns.
- De charger Monsieur le Maire pour effectuer les devis et signer tout acte d'achat ou document se rapportant à cette affaire.
- De demander le fonds de concours exceptionnel à Alès Agglomération pour l'acquisition d'un véhicule.



**Pour extrait conforme,
Les jour, mois et an que dessus
Le Maire : Frédéric GRAS**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.